

Republique Démocratique du Congo
Ministère de l'Intérieur, Sécurité
et Affaires Coutumières



Le Vice Premier Ministre



Kinshasa, le 18 SEPT 2020

N°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/1932/2020

Transmis Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

« Avec l'assurance de ma haute considération »

HOTEL DU GOUVERNEMENT

- Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et Présidente du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
 - Monsieur le Directeur de Cabinet a.i. de son Excellence Monsieur le Président de la République ;
 - Monsieur le Ministre des Mines, Premier Vice-Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
 - Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.
- (Tous) à **Kinshasa**

Objet : Production du Rapport ITIE-RDC
Exercices 2018, 2019 et le 1^{er}
Semestre 2020

A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs des
Provinces de :

- Haut-Katanga
- Lualaba
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Sud-Kivu
- Maniema
- Haut-Uélé
- Tanganyika

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs des
Provinces,

La République Démocratique du Congo doit publier
son rapport ITIE portant sur les exercices 2018, 2019 et le 1^{er} Semestre 2020 au plus tard le 31
décembre de l'année en cours.

A cet effet, je vous demande, chacun en ce qui le
concerne, d'instruire vos Directions des Recettes Provinciales respectives à fournir au Secrétariat
Technique de l'ITIE-RDC les informations concernant toutes les recettes perçues par elles des
entreprises minières et pétrolières au cours des exercices mentionnés ci-dessus.

- Suite -

Concernant le Premier semestre 2020, les recettes à fournir de manière désagrégée, devront être accompagnées d'un commentaire démontrant l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la mobilisation des revenus des secteurs minier et pétrolier.

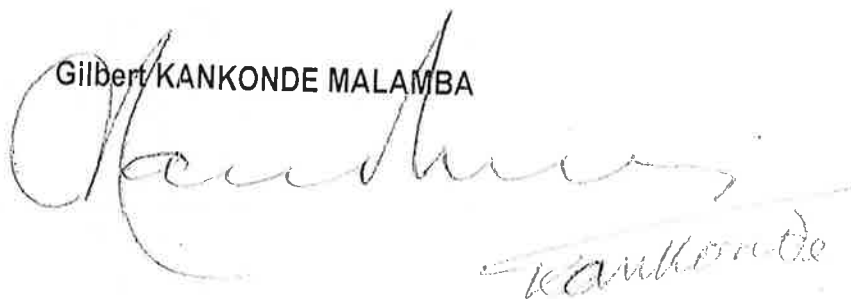
Par la même occasion, je vous demande de communiquer aussi des éventuelles mesures (Edits, circulaires, Décisions, etc.) prises par vos provinces respectives en considération de la pandémie de la COVID-19, notamment en ce qui concerne les allègements au régime fiscal touchant les secteurs minier et pétrolier.

Enfin, je vous demande d'apprêter urgemment les données que vous soumettez habituellement, dans le cadre de l'ITIE, à la certification de l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui a déjà reçu mission à ce sujet.

Les informations à fournir au Secrétariat Technique sont attendues au plus tard le **30 septembre 2020**. Une équipe du Secrétariat Technique chargée de collecter ces informations vous contactera pour des modalités pratiques.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs les Gouverneurs des Provinces**, l'expression de ma parfaite considération.

Gilbert KANKONDE MALAMBA



- kankonde